



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>9593</b>	De <b>M. Florian Chauche</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Territoire de Belfort )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances		<b>Ministère attributaire</b> > Enfance, jeunesse et familles
<b>Rubrique</b> >enfants	<b>Tête d'analyse</b> >Améliorer les capacités publiques d'accueil de la petite enfance	<b>Analyse</b> > Améliorer les capacités publiques d'accueil de la petite enfance.
Question publiée au JO le : <b>04/07/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Florian Chauche interroge Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur l'absence de progrès réalisés dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. En effet, M. le Président Emmanuel Macron déclarait en janvier 2022 que « près de 20 % des parents n'obtiennent pas de mode d'accueil, tandis que plus de 160 000 parents ne reprennent pas le travail faute de solution de garde pour leur enfant ». M. le député souhaite interroger Mme la ministre quant au manque de mesures engagées dans ce sens, depuis cette annonce. Les inégalités entre les femmes et les hommes se structurant au moment des naissances, la question de la garde des enfants est centrale afin d'envisager les disparités économiques existantes entre les pères et les mères de familles. Cette question est un enjeu majeur en matière de réduction des inégalités, elle mérite donc d'être traitée efficacement. En effet, du fait des difficultés pour de très nombreuses familles de trouver une solution de garde pour les enfants en bas âge, les mères sont les plus enclines à se dévouer et à sacrifier leur temps de travail, contraintes de demeurer au sein du foyer à effectuer une part importante du travail domestique. Ainsi, d'après le rapport intitulé « Le coût d'être mère » de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes, l'année suivant la naissance d'un enfant, 47 % des mères ont réduit ou arrêté leur activité professionnelle, contre seulement 6 % des pères. *A contrario* de ce phénomène, on peut constater que les hommes ont plus tendance à accroître leur temps passé au travail, ce qui entraîne une hausse de leur salaire, alors même que celui de leur conjointe diminue, tandis qu'ils s'impliquent moins dans les tâches domestiques et dans la garde de leur enfant. La vie professionnelle des femmes ayant des enfants étant la première victime des manquements des politiques publiques, engendrant des pertes de revenus, accroissant encore l'inégalité déjà existante en matière de rémunération entre les femmes et les hommes. Il convient de remédier à cette situation en réajustant l'offre insuffisante en matière de places disponibles au sein des structures d'accueil publiques de la petite enfance et la demande très élevée. M. le député souhaite par ailleurs, souligner le fait que ce phénomène engendrant des inégalités femmes/hommes touche plus particulièrement les mères ayant des revenus modestes. Celles-ci étant moins susceptibles d'accéder aux dispositifs de garde d'enfants, du fait de leur absence de ressources ou de leurs horaires de travail particuliers, leur situation déjà précaire se renforce tandis qu'elles sont contraintes de renoncer à leur activité professionnelle afin de s'occuper de leur enfant. Ainsi, seules 5 % des familles les plus modestes ont accès à une place en crèche contre 22 % des familles les plus aisées, d'après le rapport de l'Observatoire de l'émancipation économiques des femmes. Il l'interroge donc à propos des mesures qu'elle souhaite engager afin d'améliorer et d'étendre efficacement, au-delà de simples annonces, les capacités publiques d'accueil de la petite enfance, dans l'optique d'une réduction des inégalités femmes/hommes dans l'emploi.

